

Association Française  
des Femmes Diplômées  
des Universités

AFFDU, 4 rue de Chevreuse, 75006 Paris  
01 43 20 01 32 – contact@affdu.fr

## **CONCOURS « OLYMPES DE LA PAROLE » Règlement de la session 2017-2018**

Le concours **OLYMPES DE LA PAROLE** est un concours national qui promeut l'égalité et le respect entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes. Il participe pleinement à la mise en œuvre de la Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2013-2018).

Ce concours est organisé par l'Association française des femmes diplômées des universités (AFFDU), avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministère en charge des droits des femmes et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est mené en étroite concertation avec les personnes chargées de mission académique égalité filles-garçons.

### **Le public cible**

Le concours s'adresse aux classes de l'école élémentaire, de collège et de lycée (général, technologique, professionnel et agricole) de l'enseignement public et privé sous contrat. Les lycées français à l'étranger sont également invités à participer.

### **Sujet du concours 2017-2018**

**Les médias sont en profonde mutation. La diversification de leurs supports (imprimés, audiovisuels, internet et réseaux sociaux) a entraîné de nouvelles pratiques.**

**Ces évolutions sont-elles toujours respectueuses de l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes ? À partir de quelques exemples, proposez des solutions pour une meilleure éducation aux médias.**

## Modalités du concours

### Phase 1 – inscription :

Du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 10 janvier 2018 inclus, les classes candidates s'inscrivent par courriels adressés conjointement à [contact@affdu.fr](mailto:contact@affdu.fr) et [rcourtaud@club-internet.fr](mailto:rcourtaud@club-internet.fr) (cf. la fiche d'inscription, à la fin de ce dossier).

### Phase 2 – préparation des épreuves préliminaires de sélection académique :

Une fois inscrites, les classes préparent les réalisations attendues pour les épreuves préliminaires de sélection qui se déroulent au niveau de l'académie, dans le courant du premier trimestre 2018, au plus tard le 17 mars 2018. Deux options sont proposées, l'une avec saynète, l'autre avec clip vidéo. En fonction de l'option choisie, les réalisations attendues sont :

#### OPTION avec saynète théâtralisée :

- **un dossier documentaire**, rédigé par les élèves exclusivement, qui illustre le sujet du concours.
- **une fiche méthodologique**, rédigée par les enseignant-e-s, qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.
- **une saynète théâtralisée**.

#### OPTION avec clip vidéo :

- **un dossier documentaire**, rédigé par les élèves exclusivement, qui illustre le sujet du concours.
- **une fiche méthodologique**, rédigée par les enseignant-e-s, qui expose de manière synthétique la trame du travail des élèves et les objectifs pédagogiques mis en œuvre.
- **un clip vidéo sonorisé**.

À l'issue de ces épreuves, chaque académie désigne au maximum un établissement par catégorie (école élémentaire, collège, lycée) pour prendre part aux épreuves finales.

### Phase 3 – épreuves finales :

Les classes lauréates des sélections académiques participent, dans un second temps, à une finale nationale qui se déroule à Paris. Il y a deux finales, le mercredi 4 avril 2018 pour les lycées et le mercredi 16 mai 2018 pour les écoles élémentaires et les collèges.

## Dispositions particulières

### Important : le non-respect de l'une des clauses ci-après est un critère éliminatoire.

- 1 - Le dossier documentaire, réalisé par les élèves, n'excède pas quinze pages A4. Il peut comporter des illustrations. On évitera le copier-coller de sites Internet et toutes les sources utilisées seront explicitement mentionnées.
- 2 - La fiche méthodologique, rédigée par les enseignant-e-s, n'excède pas deux pages A4.
- 3 - La saynète théâtralisée n'excède pas 15 min. et est jouée par un groupe mixte de 8 élèves maximum.
- 4 - Le clip vidéo sonorisé n'excède pas 3 min. et son format vidéo doit être compatible avec le lecteur VLC.
- 5 - Sur la page de garde du dossier documentaire et, le cas échéant, dans le générique du clip, figureront impérativement le sujet ainsi que l'académie, l'école ou l'établissement, avec adresse postale et courriel, la classe ainsi que les noms et prénoms des élèves et des enseignant-e-s, avec leur spécialité.
- 6 - La fiche méthodologique et le dossier documentaire sont envoyés conjointement, sous forme numérique (format *Word* ou équivalent + format *pdf*) à [contact@affdu.fr](mailto:contact@affdu.fr) et [rcourtaud@club-internet.fr](mailto:rcourtaud@club-internet.fr)
- 7 - Pour les épreuves finales, une version numérique du clip et, le cas échéant, d'une captation de la saynète, est transmise en amont à l'AFFDU, de préférence par le biais d'un site de téléchargement en ligne.

## Récapitulatif du calendrier

- **septembre 2017** : annonce du concours dans les établissements scolaires
- **du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 10 janvier 2018 inclus** : inscriptions
- **mars 2018** : épreuves préliminaires de sélection académique
- **mercredi 4 avril 2018** : finale nationale des lycées
- **mercredi 16 mai 2018** : finale nationale des écoles élémentaires et des collèges

## Les jurys académiques

Ils sont organisés par les présidentes des groupes AFFDU dans les régions concernées ou à défaut par les chargé-e-s de mission académique égalité filles-garçons. Chaque jury académique comprend : la présidente du groupe AFFDU, s'il existe ; une personne représentant la rectrice ou le recteur d'académie ; une personne représentant la directrice ou le directeur régional des droits des femmes ; des partenaires régionaux ; des membres du groupe AFFDU régional. La présidente locale AFFDU, en accord avec les autres membres du jury, décide de la date exacte - courant mars 2017 - et du lieu de déroulement ses épreuves préliminaires de sélection. Chaque jury académique communique aux classes inscrites les modalités précises de déroulement de ces épreuves. Le jury est souverain. Il décide du nombre de classes sélectionnées pour les finales nationales à Paris, avec au maximum un établissement par catégorie (une école élémentaire, un collège, un lycée).

Les lycées français à l'étranger prennent contact directement par courriel ([contact@affdu.fr](mailto:contact@affdu.fr)) avec le bureau de l'AFFDU à Paris pour les modalités pratiques les concernant.

## Le jury national

Que ce soit pour la finale nationale des lycées ou celle des écoles élémentaires et des collèges, le jury comprend : la présidente de l'AFFDU ; une personne représentant le ou la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; une personne représentant le ou la ministre en charge des droits des femmes ; une personne représentant la mission « Prévention des discriminations et égalité fille-garçon » du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ; une personne représentant le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Pour les classes qui ont choisi l'option saynète théâtralisée** : un groupe mixte, de 8 élèves maximum, vient jouer la saynète puis répond aux questions du jury.

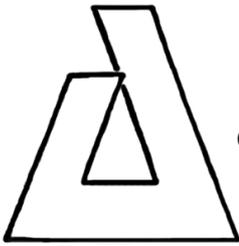
**Pour les classes qui ont choisi l'option clip vidéo** : un groupe mixte, de 8 élèves maximum, vient présenter oralement le travail de réalisation du clip avant sa projection puis répond aux questions du jury.

**Il appartient aux écoles, aux établissements et aux groupes AFFDU régionaux de trouver des modalités de financement pour les déplacements à Paris. En cas d'impossibilité avérée et à titre tout à fait exceptionnel, la participation pour l'option saynète peut consister en la diffusion au jury d'un enregistrement numérique de la saynète de très bonne qualité technique ou, pour l'option clip, de la séquence vidéo sans présentation orale.**

Le jury est souverain. Il décerne les prix en tenant compte du respect du sujet du concours, de la pluridisciplinarité, de la clarté de l'argumentation et de la qualité de l'expression orale. Trophées et cadeaux culturels sont offerts par l'AFFDU.

## Références AFFDU (Association française des femmes diplômées des universités)

L'AFFDU œuvre dans le cadre d'une convention cadre avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Association Française  
des Femmes Diplômées  
des Universités

## OLYMPES DE LA PAROLE FICHE D'INSCRIPTION 2017-2018

**Renseigner la fiche EN LETTRES MAJUSCULES IMPÉRATIVEMENT**

puis l'adresser à [contact@affdu.fr](mailto:contact@affdu.fr) et [rcourtaud@club-internet.fr](mailto:rcourtaud@club-internet.fr), en mentionnant « OLYMPES-inscription » dans l'objet du courriel.

Un accusé de réception de la fiche sera adressé par l'AFFDU sous huitaine.

.....

**1 - Académie** .....

**2 - Personne chargée de mission académique égalité filles-garçons**

Nom : .....

Tél : ..... Courriel : .....

**3 - École ou établissement scolaire participant**

Nom : .....

Adresse postale complète : .....

.....

**4 - Chef ou cheffe d'établissement**

Nom : .....

Tél : ..... Courriel : .....

**5 - Adjoint-e à au chef / à la cheffe d'établissement :**

Nom : .....

Tél : ..... Courriel : .....

**6 - Nom-s du/des enseignant-e-s qui portent le projet (en 1, indiquer la personne responsable)**

**Nom 1 (responsable) :** .....

Tél : ..... Courriel (**obligatoire**) : .....

Nom 2 : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Nom 3 : .....

Tél : ..... Courriel : .....

**7 - Classe-s participant au concours** .....